



RÉDUCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

Conformément à ses engagements de campagne, le conseil municipal souhaite engager une réflexion autour de l'éclairage public en vue d'instaurer des plages d'extinction de celui-ci au milieu de la nuit.

Pourquoi réduire l'éclairage de nuit ?

Pour des raisons écologiques

Biodiversité

- De nombreuses espèces animales ont besoin d'obscurité pour vivre et se reproduire. Parmi elles, les insectes (qui subissent une extinction massive : chute de plus de 75% de leur biomasse en 27 ans¹). La pollution lumineuse joue un rôle néfaste en les détournant de leurs trajets ;
- La disparition des insectes menace en cascade d'autres espèces dont ils sont la base de leur alimentation (oiseaux).

Climat

- L'énergie utilisée pour alimenter les lampadaires a un coût environnemental et climatique. La consommation électrique annuelle de notre village (150 MWh) équivaut à près d'une tonne de CO₂ émis².

Agriculture

- La lumière artificielle diminue également la fréquentation des plantes par les insectes pollinisateurs et donc en réduit les rendements³ ;

Pour des raisons de santé publique

- En filtrant dans les habitations, la pollution lumineuse peut perturber le rythme circadien (rythme biologique journalier)⁴

¹ Selon une étude allemande de 2017 basée sur les captures d'insectes réalisées depuis 1989 (<https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0185809>).

² Selon la base carbone de l'ADEME, 1 kWh produit et consommé en France « en 2018 émettait 0,0571 kgCO₂eq (<https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/basecarbone/donnees-consulter/liste-element/categorie/64>)

³ Selon une étude suisse de 2017, l'éclairage artificielle réduit de 62% les visites d'insectes pollinisateurs nocturnes et a même un effet négatif sur les visites des insectes diurnes. Il en résulte une chute de 13% de la production de fruit d'une plante étudiée (<https://www.nature.com/articles/nature23288>).

⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/Rythme_circadien#Facteurs_d'influence

Pour des raisons d'observation astronomique

- Aujourd'hui, plus un seul endroit en France n'est épargné par la pollution lumineuse⁵. La constellation de la Grande Ourse comprend jusqu'à 400 étoiles normalement visibles à l'œil nu. De nos jours, moins d'une centaine reste visible dans les zones les moins polluées de France⁶.

Pour des raisons budgétaires

- La consommation en électricité n'est pas un point anecdotique dans le budget d'une commune. À Saint-Bauzille, nous dépensons annuellement environ 27 500€ en éclairage public, soit à peu près 3% du budget de fonctionnement de la commune. Chaque plage quotidienne d'une heure d'éclairage équivaut environ à 2 500€ de dépense annuelle.

Comment fonctionne actuellement l'éclairage public ?

Le village est découpé en sept « postes » qui alimentent les lampadaires des quartiers suivants :

- Barandons (39,5% de la consommation totale)
- Bourg (27,1%)
- Combettes (12,2%)
- Favas (9,5%)
- Campets (5,5%)
- Jacas (3,4%)
- Clausses (2,8%)

Chaque poste est équipé d'une horloge astronomique et d'un programmateur indépendant, actuellement paramétré comme suit pour tous les postes :

- Chaque soir l'éclairage débute 20mn après l'heure de coucher du soleil
- Chaque matin, l'éclairage cesse 20mn avant l'heure de lever du soleil

Ces postes peuvent être également programmés pour couper l'éclairage au milieu de la nuit mais cette fonctionnalité n'est pas utilisée pour l'instant.

Enfin, les lampadaires récemment installés sont équipés de lampes à diodes électroluminescentes (LED), plus économes en énergie. Les autres lampadaires (non-LED) sont équipés d'un système réduisant l'intensité lumineuse à partir de 23h.

⁵ ANPCEN (https://www.anpcen.fr/?id_rub=11&id_ss_rub=107&rub=decouvrir-les-enjeux-de-la-qualite-de-la-nuit&ss_rub=)

⁶ ANPCEN, *Ibid.*

Quelles économies ?

Afin que vous puissiez évaluer les économies potentielles d'une extinction nocturne de l'éclairage, nous avons créé un **simulateur d'économies**. Basé sur les chiffres de consommation réelle de notre commune, il vous permet de choisir :

- **L'heure de début d'éclairage** le soir (ex : 20mn après le coucher du soleil) ;
- **Le créneau d'extinction** nocturne (ex : de minuit à 4h du matin) ;
- **L'heure de fin d'éclairage** le matin (ex : 20mn avant le lever du soleil) ;
- **Le(s) quartier(s) concerné(s)** par l'extinction nocturne (vous pouvez choisir de laisser allumer certains quartiers toute la nuit).

Pour accéder au simulateur, [cliquez ici](#).

Pour accéder au simulateur avancé (avec davantage de détails), [cliquez ici](#).

Extinction de l'éclairage : pourquoi pas nous ?

En 2019, plus de 13 000 communes avaient déjà adopté une forme d'extinction nocturne de l'éclairage public⁷.

Cette extinction peut être plus ou moins étendue dans le temps (choix des jours de la semaine et des tranches horaires d'éclairage) ainsi que dans l'espace (choix des quartiers).

Un test cet été

Au cours du mois de Juillet 2020 et jusqu'à courant-Septembre, une extinction des lampadaires sera mise en place **de 1h00 à 5h00 du matin dans tous les quartiers du village**.

Pendant cette période, vous êtes invités à nous faire part de vos retours et questions sur cette expérience en écrivant à mairie@saintbauzilledemontmel.fr.

Un point sera fait en Septembre, permettant de juger si (et selon quelles modalités) nous pérenniserons cette action.

⁷ Magazine « Sans Transition ! » - Mars-Avril 2019.